Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260506-D2_CM17042026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absentes excusées : HENRY Ludivine et ROLLAND Mathilde
Pouvoirs : HENRY Ludivine à Aurélie QUEMENER-GUILLOU
ROLLAND Mathilde à LABARRE Magalie
Secrétaire de séance : QUEMENER-GUILLOU Aurélie

Nombre de membres : **15**	Date de la convocation : **07/04/2026**
Nombres absents : **2**	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : **15**	

2.Approbation du compte administratif 2025 :

Madame le Maire présente le Compte Administratif de la commune :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES : Prévisions budgétaires	429 093.36 €	582 456.77 €	1 011 550.13€
Titres de recettes émis	267 070.25 €	402 145.93 €	669 216.18 €
Recettes nettes	267 070.25 €	402 145.93 €	669 216.18 €
DEPENSES Autorisations budgétaires	429 093.36 €	582 456.77 €	1 011 550.13 €
Mandats émis	342 405.06 €	364 563.80 €	706 968.86 €
Dépenses nettes			
RESULTAT de l'exercice Excédent Déficit	-75 334.81 €	37 582.13 €	-37 752.68 €

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212203582-20260506-D2_CM17042026-DE

Madame le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Monsieur Pascal LE DU, Adjoint , est nommé Président de la séance pour ce vote et demande d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

D'APPROUVER le compte administratif pour l'exercice 2025 tel que défini ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

D'APPROUVER le compte de gestion 2025 tel que défini ci-dessus.

Fait à TREGONNEAU, le 20 AVR. 2026

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 20 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU (Côtes-d'Armor)
Le Maire
Jeanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 20 AVR. 2026
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU
Le Maire
Jeanne KERROGUES

Le secrétaire de séance,